Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_I_D-DE

RIEC SUR BÉLON
RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 12 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.
Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, J. FURIC, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, Y. GUILLOU.
Absent représenté (3) : F. PENCHE à A. MARSILLE (jusqu'à 18h39, point n°IV), K. LE CARRE par C. HENNÉ., C. NERZIC par S. MIOSSEC
Absent non représenté (0) :
G. PILORGÉ a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**I) RESSOURCES - FINANCES** D) Ports : Affectation des résultats 2025.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2025 des ports,
Vu le projet de compte financier unique 2025 des ports,
Vu l'article L2311-5 du CGCT permettant au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte financier s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire
Considérant que les résultats estimés des rapprochements des balances de ce compte sont les suivants :

- section d'exploitation : excédent de 135 431,41 €
- section d'investissement : excédent de 64 446,47 €

Considérant qu'il y a lieu d'affecter ces résultats,

Après en avoir délibéré,

Affecte au budget 2026 l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe Ports 2025 comme suit :

- En section d'investissement au C/1068 : 0.00 €
- En section de fonctionnement au C/002 : 135 431,41 €

Précise que l'excédent courant de la section d'investissement (64 446,47 €) est repris en recettes de cette section du budget 2026 (C/001).

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

MAIRIE DE RIEC SUR BELON - 29340 (Finistère)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_I_D-DE

